

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 8 (1920)
Heft: 1

Artikel: Notice sur la famille Fontaine de Fribourg
Autor: Raemy, Tobie de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉES

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

ET DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

Fondées par M. l'abbé F. DUCREST.

VIII^{me} Année

N^o 1

Janvier-Février 1920



NOTICE SUR LA FAMILLE FONTAINE DE FRIBOURG¹

par TOBIE DE RÆMY.

Le 3 juillet 1693, le Conseil des Deux Cents de la Ville et République de Fribourg conférait la petite bourgeoisie ou bourgeoisie commune de Fribourg à François Fontaine, « un Savoyard, » est-il dit soit dans le manual du Conseil, soit dans le rôle de bourgeoisie, ce pour le prix de 1800 *fl.*²

François Fontaine eut deux fils : Joseph et Jean-Baptiste.

Jean-Baptiste, né le 1^{er} mai 1703, entra dans la Compagnie de Jésus le 7 octobre 1723. Il fit son noviciat à Lyon et y termina son cours de théologie en 1734. En 1738, il est au collège d'Arles avec les titres de professeur de philosophie et de prédicateur. En 1750, nous le trouvons au collège de Dôle où il passa le reste de sa vie ; il mourut en 1762. Pendant les douze ans qu'il fut à Dôle, il exerça les fonctions de Préfet de la grande Congrégation des ouvriers, de missionnaire, de visiteur des prisons, de confesseur de la communauté et de prédicateur ordinaire de l'église du collège de l'Arc.

Joseph Fontaine, dont nous parlerons plus tard, continua le commerce de son père, car son père était marchand. Nous trouvons en effet dans les archives cantonales qu'en 1707, il surgit entre François Fontaine et son associé Jean-Baptiste Party, au sujet de la liquidation de leur association, une longue difficulté qui amena même la fermeture du magasin ;³ et qu'en 1711, François Fontaine eut un litige avec Jean Durand, négociant à Genève, pour le payement d'une lettre de change.⁴

¹ Lue le 20 décembre 1917 à la réunion de la Société d'histoire.

² A. C. Manual N^o 244, p. 389. Rôle des petits bourgeois N^o 7, p. 94 verso.

³ A. C. Manual N^o 258, p. 117, 155, 268, 270 et man. de 1708 à 1712.

⁴ A. C. Manual N^o 262, p. 102, 117, 199, 225, 242 et 265.

« C'était une famille de marchands, écrit Ignace de Weck dans : « Vie de ma mère, » manuscrit inédit, c'était une famille de marchands qui avait conquis sa place et sa fortune par le travail et l'honnêteté ; que dirigeaient des traditions sévères d'honneur et de vertu ; à qui tout un passé intact et sans tache avait constitué une véritable noblesse ; dans laquelle brillaient l'intelligence, la prudence, l'ordre, l'économie et les aptitudes les plus diverses. »

Joseph Fontaine donna une plus grande extension au commerce de draperie qui devait enrichir la famille Fontaine. Il se rendait aux grandes foires des contrées voisines, nous en avons pour preuve une lettre du 24 janvier 1724, que dut écrire le gouvernement de Fribourg au gouvernement de Berne, pour recommander à l'indulgence de ce dernier son bourgeois François Fontaine qui, après avoir été à la foire de Pâques, à Berne, en 1723, avait cru, en toute bonne foi, pouvoir passer à celle de Thoune, en mai, avec ses marchandises comprenant, entre autres, cinq pièces de drap, sans les faire contrôler et marquer à nouveau selon les ordonnances bernoises, d'où s'en étaient suivies confiscation et amende.¹

De sa femme, Marie-Anne Gross, Joseph Fontaine eut deux enfants : Jean-Baptiste, baptisé le 6 avril 1721, qui eut pour parrain son oncle paternel, Jean-Baptiste Fontaine, le futur jésuite, et Marie-Josephe-Elisabeth, qui deviendra la femme de l'avoyer François-Nicolas-Marc-Ignace de Gady.

Joseph Fontaine et sa femme furent certainement des amis et des bienfaiteurs du couvent des Cordeliers. Ignace de Weck, dans le manuscrit déjà cité, pense qu'ils avaient sans doute fait un don important aux Cordeliers de Fribourg, pour la reconstruction de leur couvent qui, placé sur le bord des rochers qui dominent la Sarine, et menacé de s'écrouler dans le précipice, dut être rebâti plus en arrière. Quoiqu'il en soit, les époux Fontaine reçurent du Provincial des Frères Mineurs et Commissaire général en Suisse, Urs Glutz, agissant au nom du Général de l'Ordre, une lettre de participation pour eux et leurs deux enfants à toutes les grâces, prières et mérites de l'Ordre. La date de cette lettre, 1730, coïncide avec l'époque où furent achevés les travaux de construction du nouveau couvent.

Il reste de Joseph Fontaine un portrait par le peintre Wuilleret. Deux lettres de son frère, le jésuite, nous donneront son portrait moral, nous montreront le soin que l'on prenait de l'éducation de

¹ A. C. Missival N° 52, p. 755.

son fils Jean-Baptiste, nous feront entrer dans l'intimité de la famille et nous y retrouverons l'esprit de négoce qui semblait inné de père en fils chez les Fontaine.

Jean-Baptiste Fontaine avait été envoyé chez les Jésuites à Lyon. Il ne s'y trouvait pas seul Fribourgeois. Fribourg possédait cependant un très bon collège dirigé par les Jésuites, mais il est possible que quelques familles préférassent envoyer leurs enfants à Lyon, pour y apprendre plus parfaitement la langue française ?

Avant de citer les lettres du jésuite à son frère Joseph, nous donnerons une lettre de Jean-Baptiste à son père :

à Lyon ce 18 décembre 1734.

Mon très-cher Père,

J'ai bien reçu votre lettre datée du 15 décembre avec beaucoup de plaisir. J'ai eu un sensible plaisir d'apprendre la parfaite santé de toute la famille. J'ai été charmé d'apprendre que Marie-Josephe commence à vous contenter, Dieu veuille qu'elle vous contente. Si mes lettres ne sont assez bien conçues, excusez, c'est à cause que je ne sais encore pas bien le français, mais les soins et les peines que prend le cher oncle (le jésuite) pour moi, m'apprendront à bien composer une lettre. Les deux mots que m'écrivit ma chère mère me font un sensible plaisir, je tâcherai, mon cher père, de correspondre à tous les soins que prend le cher oncle pour moi, et tâcherai de faire de bientôt pouvoir vous être utile.

Je remercie très-humblement St Nicolas de m'avoir apporté 3 \bar{a} , je vous prie de me les faire tenir, car j'ai une grâce à vous demander, mais j'ai peur que vous me la refusiez, c'est de me vouloir permettre d'acheter un étui de mathématiques.

Mes respects à ma chère Mère, au grand-père, à la grand'mère et à la chère sœur, à Christophe. Je suis en vous embrassant et vous souhaitant des heureuses fêtes de Noël, je suis, mon très cher père, votre très-humble et très-obéissant serviteur et fils

J. B. Fontaine.

Je vous écris à la chandelle.¹

L'oncle profita de l'occasion et joignit à la lettre de son neveu une lettre pour son frère :

Lyon, ce 18 décembre 1734.

Je vous trouve admirable de me recommander le cher neveu,

¹ A. C. Fonds de Weck.

comme si j'avais quelqu'un au monde qui me fût ou qui me dût être plus cher. Les peines que vous croyez que je me donne pour lui, ne sont point des peines, mais des vrais sujets de plaisir, non seulement par la satisfaction qu'il me donne par toute sa conduite, mais parce que c'est votre fils, mon neveu et que je n'ai après vous et la chère sœur (belle-sœur) personne au monde qui me soit plus cher. Sans être son père, je sens pour lui toute la tendresse d'un père Il apprend bien le français, j'espère qu'au bout de l'année, il le saura à pouvoir écrire en cette langue correctement. Il n'a pas mal profité dans l'écriture, je vous envoie quelques lignes des derniers exemples qu'il a faits en gros caractères, vous en serez juge. Je puis vous répondre qu'il a la main très-bonne et qu'un jour, il peindra parfaitement bien. Un peu de patience et vous serez content. Rome ne s'est pas bâtie dans un jour. Il n'a point encore eu de leçons pour le petit caractère, il faut auparavant qu'il sache le gros et ensuite il en viendra au petit et tout se fera avec un peu de patience. Cependant vous faites parfaitement bien d'en parler toujours dans vos lettres parce que cela le tient en haleine, et je m'en sers avantageusement pour réveiller et exciter son application qui languit quelquefois sur cet article.

Quoiqu'il grossisse, il ne le fait pas d'une manière qui doive épouvanter. Sa redingote et son habit lui serviront certainement jusqu'à Pâques et même au delà.

J'ai remis à Valentin un écu de six livres selon vos ordres, il en remercie son père et sa mère, on est fort content de lui et il jouit d'une bonne santé.

M^r Blondet donna mardi à manger à MM. Paris, de Castella et Werro et y invita votre fils, M. Muller et M. Chollet. Le Père Paris et moi y fumes aussi de compagnie, il nous régala parfaitement bien. En assurant M^r et M^{me} la chancelière¹ et M. le Ratschreiber² de mes respects, vous leur direz que leurs fils se portent à merveille et qu'on est fort content d'eux. J'ai peu vu à la vérité de Suisses qui se soient mieux faits au train de notre pension qu'eux s'y font.

Si M^r Maillard était arrivé hier comme je m'y attendais, je vous aurais envoyé votre provision de café à grand marché, nousache-

¹ Le chancelier était Balthasar Muller, ses deux fils : Béat-Nicolas-Augustin et Georges-Pierre-Joseph-Conrad.

² Le Ratschreiber : François-Jacques Chollet.

tâmes hier le véritable café de Moka, qui est le meilleur qu'on puisse prendre, à 38 sols la livre. J'en prendrai demain six livres pour vous, que je vous enverrai par la première occasion. Il est aussi arrivé ici de ces beaux mouchoirs de la Compagnie des Indes, rouges et bleus, comme ceux que vous avez, qui vous ont couté 3 ft et 3 ft 15 sols, mais ils sont d'un prix bien différent, on les donne à 46 et 48 sols.¹ J'en ai pris deux pour vous les envoyer et vous en faire voir la qualité, afin que je vous en fasse emplette s'ils vous conviennent et que vous puissiez les débiter avec profit. Si vous avez bientôt quelque chose à faire venir de Lyon, avertissez-moi pour que j'en profite pour vous les envoyer avec votre café.

M^r Dafflon a eu raison de vous porter 72 ft à compte livrés au mois de novembre. Ils ont été employés à payer la caisse de papier de lettre que je vous ai envoyée et que vous devez sans doute avoir reçue.

Je vous félicite de votre belle emplette de vin, vous ne devez point craindre d'en prendre pourvu que vous ayez quelque personne entendue qui en ait soin. C'est cependant une marchandise un peu sujette à caution, je crois que le plus tôt que vous vous en déferez, ce ne sera que le mieux, parce que vous ne savez pas encore si la qualité du vin s'accommode de l'air et du climat de Fribourg.

J'embrasse de tout mon cœur la chère sœur, le cher père, la chère mère et toute la famille. J'apprends avec bien du plaisir que la chère Marie-Josephe continue à bien vous contenter, je l'en aime de tout mon cœur. Le papier me manque. Je suis comme à mon ordinaire tout à vous.

Fontaine jésuite.²

Autre lettre du même au même :

à Arles 4 mars 1738.

Mon très-cher frère,

J'ai reçu votre chère lettre. J'ai eu bien de la peine à trouver un moment de loisir pour y répondre, si fort je suis occupé. Je suis bien aise de vous savoir rétabli de votre indisposition. Ménagez, je vous prie, votre santé pour l'amour de moi et de votre chère famille. J'invite la chère sœur à en faire de même.

En vérité, mon cher frère, vous avez tous les torts possibles de vous laisser aller, comme vous faites, à la mélancolie. Vous voyez

¹ Il fallait 20 sols pour la livre.

² A. C. Fonds de Weck.

que Dieu vous bénit en toute manière, qu'il ne tient qu'à vous de passer vos jours dans la joie et la paix et vous vous tourmentez vous-même par des imaginations et des chimères que vous vous forgez mal à propos. C'est outrager Dieu

Je sais ce qui vous tourmente, quoique vous ne me le disiez pas, c'est l'avenir, l'établissement de vos enfants et ce qu'il leur arrivera après votre mort. Vous craignez qu'il ne leur arrive comme à tant d'autres qui dissipent le bien qu'un père leur a amassé avec beaucoup de peine. De quoi vous embarrasserez-vous ? c'est bien de vos enfants que vous vous embarrasserez après votre mort. D'ailleurs de tels sentiments font tort à Dieu, vous ne comptez pas sur sa providence, il a eu jusqu'ici un soin spécial de vous Croyez-moi, mon cher frère, pensez uniquement à votre salut . . . remettez tout ce qui vous regarde entre les mains de la providence, et comptez sûrement qu'elle prendra un soin tout particulier de vous et de vos enfants.

J'ai une joie toute particulière que le cher fils (Jean-Baptiste) tourne bien et qu'il vous contente. Continuez à le bien éléver et surtout faites en sorte qu'il ait de la religion et de la piété. Avec un tel fond, tout va bien, on s'applique à tous ses devoirs, l'on sert Dieu et Dieu bénit. Il vous ressemble beaucoup par son imagination, ne négligez rien pour l'en guérir

Vous faites bien de prendre la terre de Tinterin, quoique je la trouve un peu chère, mais il vaut mieux la prendre à ce prix que de risquer la perte de vos trois mille écus. Vous aurez par là, occasion de un peu vous dissiper (distraire), c'est ce qu'il vous faut . . . Je vous dirai, pour votre consolation, que je ne suis pas exempt de cette maladie, car c'est une vraie maladie

Si de l'automne prochain en un an, l'on m'envoie du côté de Lyon, j'irai vous voir ; je suis fort content dans ce pays, mais occupé au delà de tout ce qu'on peut dire, j'ai une classe tous les jours de 4 heures et demie, une philosophie à composer, des sermons à faire chaque dimanche de carême et un confessional qui seul m'occuperait suffisamment, si je condescendais à la confiance qu'on semble me témoigner et prendre en moi. Si les jours étaient du double plus longs, j'aurais à quoi les employer. Voilà qui est d'un grand remède contre la mélancolie.

J'irai au printemps prochain faire un voyage à Nîmes dont je ne suis éloigné que de cinq petites lieues. C'est un pays fameux

pour les bas. On dit que ceux de soie pour cadet ne se vendent que de cinq à six livres. Si cela est ainsi et qu'ils aient le poids de ceux que vous prenez chez Mr Humbert à Lyon, je suis dans le dessein, si vous le jugez à propos, de vous en faire une bonne emplette, ils vous reviendront rendus à Lyon à beaucoup meilleur marché que si vous les preniez à Lyon même Je ferai l'automne prochain vos provisions de carême si elles sont à bon compte

Un million et un million de compliments à la chère sœur, au grand-père, la grand'mère. Je leur suis bien obligé de leur souvenir, je me souviens aussi d'eux tous les jours à la messe.

Embrassez bien la chère mie Marie-Joséphe, vous faites bien de continuer à lui faire apprendre la musique

Adieu, mon cher frère, tenez-vous dans la joie, tout vous y invite, vous en avez toute sorte de sujet et conservez votre santé. Je suis à vous sans réserve.

Votre cher et affectionné frère

Fontaine jésuite.

Je ne puis pas écrire à J. Baptiste, j'ai trop à faire, le temps ne me le permet pas¹.

Tout fait croire que Joseph Fontaine mourut entre 1738 et 1743. Il avait bien quelque motif de se tourmenter au sujet de son fils Jean-Baptiste qui, emporté par l'imagination à laquelle vient de faire allusion l'oncle jésuite, songeait à désérer le comptoir paternel pour les champs de bataille et à troquer l'aune contre l'épée. En effet, en 1744, Jean-Baptiste Fontaine entrait au service d'Espagne. Sa mère prit soin de la maison de commerce pendant qu'il faisait l'essai de la vie militaire. Cette carrière fut loin d'être heureuse pour lui, elle faillit amener sa ruine totale.

Jean-Baptiste était jeune, généreux, facile, il exposa inconsidérément son patrimoine, fruit d'un travail persévérant. Il prit une compagnie dans le régiment de Réding au service de l'infant Dom Philippe, quatrième fils de Philippe V, qui commandait les Espagnols en Italie et soutenait, de concert avec les Français, la guerre de succession contre l'Autriche. Il fit plus, il avança beaucoup d'argent pour l'équipement de ce régiment qui était en formation, il s'attira des désagréments en recrutant des hommes pour sa compagnie et,

¹ A. C. Fonds de Weck.

pour comble de déboire, il éprouva de grandes difficultés à rentrer dans les avances qu'il avait faites.

Le 26 janvier 1750, l'avoyer et Conseil de Fribourg écrivirent à Sa Majesté Catholique pour lui recommander les intérêts de leur fidèle bourgeois Jean-Baptiste Fontaine.¹

Grâce à cette intervention, le colonel et brigadier Dom Carlos de Réding se reconnut débiteur envers Fontaine d'une somme de 13,932 π 15 sols 2 deniers par cédule du 25 février 1751.

Cette reconnaissance n'étant suivie d'aucun payement, le capitaine Fontaine mit tout en œuvre pour obtenir le règlement de cette créance. Sur ses réclamations, l'ambassadeur d'Espagne auprès des cantons suisses, comte O'Mahony, obtint du gouvernement de Schwytz, dans une capitulation signée le 4 octobre 1757, la reconnaissance formelle de la dette de son ressortissant de Réding et l'engagement de la faire payer. Mais l'exécution de cette promesse est sans cesse retardée, le gouvernement de Fribourg renouvelle à deux reprises sa recommandation au roi d'Espagne en faveur de Fontaine² sans obtenir d'autre résultat que le payement de maigres à comptes sur les intérêts qui s'accumlaient d'année en année.

Le capitaine Fontaine prit sa retraite en 1753 pour revenir à son commerce, n'apportant du service militaire d'autre gain que quelques tableaux de mérite achetés en Italie et en Espagne.

A son retour il épousa Marie-Barbe Girard dont il eut quatre fils :

1^o Jean-Charles-Antoine-Aloys, né le 13 et baptisé le 14 juin 1754, nommé chanoine de St-Nicolas le 13 décembre 1780, mort le 5 mars 1834 ; connu sous le nom de « Chanoine Fontaine. » Nous ne dirons rien de lui dans cette notice, car à lui seul il mérite les honneurs d'une biographie qui serait fort longue et fort intéressante ;³

2^o François-Nicolas-Marc-*Ignace* dont il sera question plus loin, baptisé le 28 octobre 1755 ;⁴

3^o Jean-*Jacques*-David, baptisé le 4 août 1757, mort le 30 mars 1793, laissant trois fils morts eux-mêmes sans laisser d'enfants ;⁵

4^o Joseph-Pierre-*Ignace*, baptisé le 18 avril 1759, reçu avocat

¹ A. C. Missival N° 58, p. 273.

² A. C. Missival N° 60, p. 366 et 530.

³ A. C. Reg. baptêmes de la paroisse de St-Nicolas, p. 320 verso ; Manual du Conseil N° 331, p. 595 ; Registre notarial N° 4985, p. 216.

⁴ A. C. Reg. bapt. par. St-Nicolas, p. 499.

⁵ A. C. Ibidem. p. 330 verso et registre des décès de la paroisse de St-Nicolas.

en 1783, notaire en 1787, mort le 3 juin 1793 après avoir perdu sa femme Marianne Savary et les deux filles qu'elle lui avait données.¹

Jean-Baptiste Fontaine fut reconnu bourgeois de Fribourg le 22 février 1754, il dut se réclamer du droit de bourgeoisie de son grand-père François Fontaine, son père ayant négligé de se faire reconnaître.²

Le capitaine Fontaine mourut le 11 septembre 1762 et fut enterré aux Cordeliers le 13.³ Son portrait peint par Sutter, père, nous le représente avec une physionomie ouverte, avenante, une tête bien dessinée, des yeux limpides et doux, la main fine. « C'était, dit Ignace de Weck,⁴ un beau cavalier, portant bien l'uniforme, ayant de la distinction. »

L'aîné des quatre fils de Jean-Baptiste Fontaine n'avait que huit ans à la mort de son père. La grand'mère Fontaine, née Gross, vivait encore, elle était, paraît-il, encore associée avec son fils. La situation n'était pas nette, il y avait un passif à régler et une partie de l'actif se composait de créances, comme celle de Réding, dont le recouvrement était incertain. Il était donc sage, pour sauvegarder tous les intérêts, tant ceux des créanciers que de la veuve et des enfants mineurs du défunt, de procéder à une liquidation judiciaire : la grand'mère Fontaine n'hésita pas à la provoquer.

Cette liquidation présentant un excédant d'actif de 4520 écus fut approuvée par édit souverain le 22 novembre 1762.⁵

Pour ne plus parler de la créance Réding, nous dirons que cette prétention ne fut liquidée qu'en 1776, soit au bout de vingt-cinq ans, par le payement de 400 louis d'or, ce qui ne représentait que le 48 $\frac{1}{2}$ % du capital.⁶

Le solde actif de la succession Fontaine était donc de 4520 écus. Ce dut être une amère douleur pour la vieille grand'mère de voir réduite à cette faible somme la fortune gagnée laborieusement par son mari, mais si l'épreuve fut grande, l'enseignement qui en ressortait ne fut pas perdu : le courage, la persévérance qui caractéri-

¹ A. C. Reg. bapt., p. 337, et reg. décès de la par. de St-Nicolas.

² A. C. Rôle des bourgeois N° 7, p. 139.

³ A. C. Reg. de la par. de St-Nicola, p. 40 verso, N° 84 : *Ornatus Dominus Johannes Baptista civis ac mercator Friburgi Fontaine, lisons-nous dans le registre mortuaire.*

⁴ Op. jam citato.

⁵ Arch. cant., rôle des édits, N° 69.

⁶ A. C. Missival N° 64, p. 432.

saient Joseph Fontaine et sa femme se retrouvèrent dans Barbe Girard, la veuve de leur fils, et dans ses enfants, et le travail reconstitua cette fortune un moment perdue.

Les trois frères Fontaine : Ignace, Jacques et Joseph, firent reconnaître leur bourgeoisie le 28 avril 1787 ; ils aspirèrent même à la bourgeoisie secrète ou privilégiée, soit au patriciat, et ils furent portés sur la liste des aspirants qui devait être soumise au Grand Conseil. Ils justifiaient chacun d'une fortune de 6000 écus bons, leur mère vivait encore.¹ Les brèches faites par leur père à son patrimoine étaient donc déjà en partie réparées grâce à leurs efforts et surtout à l'énergie de leur mère ; la considération dont jouissait la famille, loin de diminuer, n'avait fait que grandir. Ils ne furent pas admis dans le patriciat, le choix du Grand Conseil s'étant arrêté sur les familles Repond, Stœcklin, Forestier, d'Epinay, Brodard et Genoud.

Quoiqu'il en soit, il est piquant de voir les frères de l'auteur de la « notice sur la bourgeoisie de Fribourg » briguer la faveur d'entrer dans le patriciat. Etant donné les mœurs de l'époque et l'autorité dont jouissait l'aîné de la famille, ils n'ont pas dû faire ces démarches sans prendre l'avis du chanoine.

François-Nicolas-Marc-*Ignace* Fontaine épousa, le 27 juillet 1777, Marie-Anne Gendre, fille d'Etienne-Joseph Gendre.² De cette union naquirent deux enfants : 1^o Etienne-Joseph-Ignace-François Fontaine, né le 16 juin 1778 qui suit, et 2^o Marie-Ursule-Madeleine, baptisée le 4 avril 1781, qui n'a pas vécu.³

Etienne-Joseph Fontaine épousa, le 28 janvier 1799, Marie-Anne de Pettolaz, mais il mourut moins de trois ans après ce mariage, le 15 octobre 1801, quelques semaines avant la naissance de sa fille Françoise-Rose-Marie-*Pauline*, née le 10 février 1802.⁴

La veuve d'Etienne-Joseph Fontaine se remaria, le 23 octobre 1809, avec Pierre-Claude-Antoine Gendre, lieutenant civil de Fribourg ;⁵ sa fille Pauline Fontaine avait alors sept ans ; elle resta auprès de ses grands-parents : Ignace Fontaine et sa femme Marie-Anne Gendre

¹ A. C. Livre auxiliaire de l'administration N° 82 ; Manual N° 338 p. 39, 152 à 154

² A. C. Reg. mariages de la par. de St-Nicolas, p. 83.

³ A. C. Reg. bapt. St-Nicolas, p. 432 et 441 verso.

⁴ A. C. Reg. mariages de St-Nicolas, p. 267 ; reg. décès de St-Nicolas ; reg. baptêmes de St-Nicolas, p. 299.

⁵ A. C. Reg. mariages de St-Nicolas, p. 87.

qui, avec le chanoine Fontaine, vouèrent à son éducation la sollicitude la plus éclairée et les soins les plus entendus.

Ils étaient retirés des affaires, ils avaient conduit leur commerce de draperie avec intelligence et prudence, s'y consacrant tout entiers, ne reculant devant aucun labeur, se refusant toute dépense superflue ; ils étaient pieux, sévères à eux-mêmes, indulgents aux autres ; ils venaient en aide à leurs parents moins aisés, sans compter, avec désintéressement ; ils étaient prompts à faire l'aumône, secourables à toutes les infortunes ; ils pratiquèrent toujours largement la charité et cependant ils amassèrent, à force de travail, d'ordre et d'économie, une jolie fortune, une des plus belles fortunes du canton.¹

Ignace Fontaine reçut plus d'une marque de la confiance de ses concitoyens. Il fut adjoint le 26 mai 1782 à la commission de la bannière du Bourg, chargée de soutenir les prétentions de la bourgeoisie, il fut aussi un des commis de la bourgeoisie auprès de la conférence médiatrice des trois Etats de Berne, Soleure et Lucerne à Morat.

Le 23 juin suivant, à la réunion des bannières convoquées à l'abbaye des marchands, il fut un des bourgeois qui prirent la parole « avec permission et beaucoup de décence, » disent les mémoires de Diesbach. « Fontaine rappela avec douleur, raconte Berchtold, la réception brutale faite à Morat aux procureurs de la bourgeoisie par les députés des trois cantons, dont quelques-uns n'avaient parlé que de pendre et de décapiter. Il demanda à l'assemblée si les procureurs avaient fait autre chose que d'exécuter ses ordres et s'il n'était pas dur pour eux de se voir ainsi exposés à périr ! »²

Il fit aussi partie du gouvernement provisoire élu en mars 1798. Cette même année il est nommé accusateur public par le préfet national qui l'invite, par une lettre du 19 mai 1798, à commencer ses fonctions. Cette charge ne pouvait pas s'accorder avec son commerce et il n'était pas homme à négliger ses affaires par ambition. Aussi est-il douteux qu'il acceptât ce poste, car dès 1799 les fonctions d'accusateur public furent remplies par MM. Treytorrens et Pierre Gendre.³

Ignace Fontaine est aussi porté, le 7 janvier 1799, par le Conseil

¹ A. C. Ignace de Weck, op. jam cit.

² Berchtold, Hist. du canton de Fribourg III p. 312-322.

³ Archives cantonales.

d'éducation sur la liste présentée au ministre de l'instruction publique pour compléter ce corps. Il est à croire qu'il refusa cet honneur, car son nom ne figure plus sur la liste arrêtée le 16 février suivant pour être soumise au Directoire.

En mars 1803, il est adjoint à la Régie pour l'administration provisoire de la municipalité de Fribourg et, en juin 1814, il est nommé membre du Grand Conseil.

Nous allons le laisser parler lui-même dans un langage dont la simplicité émeut et pénètre. Il avait acheté le domaine du Bugnon (Matran). Cette belle terre faisait les délices du bon vieillard et de sa femme. Voulant rendre grâces à Dieu des biens dont ils jouissaient, ils y construisirent une petite chapelle dont la première pierre fut posée le 27 juillet 1819. Ignace Fontaine y inséra l'écrit suivant qu'une main pieuse, celle de sa fille probablement, se hâta de recopier avant de le livrer aux maçons :

« Moi, Ignace Fontaine, bourgeois de Fribourg, membre du Grand Conseil souverain et de celui des Finances, membre de la commission centrale pour les cas d'incendie, ancien négociant, j'ai fait bâtir cette chapelle en l'honneur de mon Dieu éternel et tout puissant, et en commémoration de St. Ignace de Loyola, mon saint Patron, de Ste Anne, la sainte Patronne de mon épouse et de St. Paul, Patron de ma petite-fille Pauline, seule enfant, fruit du mariage de feu mon fils Joseph Fontaine et de sa mère Mariette née Pettolaz, mariée en secondes noces à Mr le Lieutenant civil Gendre, ancien avocat. Cette petite-fille est âgée de 17 ans et cinq mois.

Ce que je vais écrire devra servir de leçon à ceux qui liront ces lignes, afin qu'ils apprennent à aimer et honorer le travail. Je suis né d'un père qui avait une belle fortune et qui avait un bon commerce de draperie, mais l'ambition et peut-être l'orgueil lui fit prendre le parti des armes, il acheta une compagnie et passa au service d'Espagne où il a dissipé sa fortune, il quitta le service au bout de neuf ans et revint à son commerce et mourut au bout d'environ neuf ans après son retour, et laissa ma mère Barbe Girard chargée de quatre fils avec peu de fortune. Celle-ci, pleine de courage et de confiance en Dieu, a continué le commerce avec autant de succès qu'on pouvait en attendre d'une veuve chargée de quatre fils auxquels elle a donné une éducation soignée et dispendieuse; cependant après 24 ans de travail, elle a augmenté son patrimoine de

presque moitié.¹ Mon frère ainé Charles-Louis est Chanoine et Grand-Chantre à St. Nicolas ; moi, j'ai fait le commerce avec succès, pour mon compte depuis 1785 jusqu'en 1802. Pendant les huit premières années, j'ai eu mon frère Jacques pour associé, il est mort en 1793, laissant une jeune veuve avec trois fils qui sont tous mort successivement et dont leur mère Marianne Stutz a hérité, ce qui lui a procuré une honnête aisance ; mon frère Joseph, le cadet, était avocat, il est aussi mort en 1793, effet du chagrin d'avoir perdu son épouse Marianne Savary : il en eut deux filles qui sont mortes avant lui.

J'ai quitté le commerce en 1802, puisque tous mes enfants étaient morts et qu'il ne me restait qu'une petite-fille des fruits du mariage de mon fils Joseph, et que je voulais consolider ma fortune en achetant des terres et en plaçant mes fonds en obligations solides, afin que si je venais à mourir avant que ma petite-fille Pauline soit en état de diriger ma succession, elle ne soit pas exposée à être dilapidée par quelques tuteurs ineptes.

C'est surtout en reconnaissance envers la divine Providence que je fais bâtir cette chapelle au Bugnon, afin d'être à la portée d'avoir de temps en temps une messe, les jours d'œuvre.

Rappelez-vous souvent, lecteur, ce que je vais vous dire. J'ai gagné une fortune considérable avec satisfaction et honneur ; j'ai fait le commerce avec beaucoup de bonheur, mais au moyen d'un travail assidu et continual et j'ai été parfaitement secondé par mon épouse. J'ai été heureux dans le choix que je faisais de concert avec ma femme, des commis et filles de boutique. J'étais encore heureux d'avoir une femme laborieuse, intelligente et économique ; dans toutes les opérations, pour peu qu'elles fussent intéressantes, nous nous consultions : c'est pourquoi j'ai fait souvent de très-bonnes opérations et rarement des mauvaises. Dans ce temps là, j'étais plus heureux qu'à présent où je pourrais jouir du fruit de mes succès, ayant une très-belle fortune, jouissant d'une bonne santé, de la considération publique, et des honneurs d'un membre du Grand Conseil où j'ai été nommé en juin 1814. Malgré l'état d'indépendance dans lequel je vis, je suis moins heureux que lorsque je travaillais depuis le premier jour de l'année jusqu'au dernier sans relâche, ni interruption,

¹ Elle mourut le 22 juillet 1789 à l'âge de 61 ans, le plus âgé de ses fils avait alors 35 ans. C'est à l'occasion de sa mort que le chanoine Fontaine a écrit ses « Réflexions sur les afflictions » publiées en janvier 1790.

sauf pour le service divin. Je regrette le temps passé où je ne pouvais pas faire mes volontés comme je les puis faire maintenant. Dieu veut que nous travaillons, et j'ai les preuves qu'Il nous trouve partout. J'en ressens les effets dans ce moment, car je ferai dans quelques semaines, une perte assez considérable. . . .

à Fribourg le 27 juillet 1819, jour anniversaire de la 42^e année de mon mariage et 64^e de mon âge.

Gloire à Dieu dans les Cieux et paix aux hommes sur la terre !
Ainsi soit-il. »

Le bon vieillard pensait avoir le temps de relever son écrit, mais le maçon qui devait le déposer dans la première pierre était pressé, aussi Ignace Fontaine ajoute-t-il en hâte :

« Malgré que ceci ne soit qu'un brouillon écrit à la hâte, je ne la copie pas pour ne pas retarder les ouvriers. »

Cet écrit devait être son testament. Il était en bonne santé le 27 juillet 1819, il nous l'apprend lui-même, et cependant la mort l'enlevait le 10 novembre suivant.

Sa figure, dans le portrait que nous avons de lui et qui se trouve actuellement dans les mains de M. Frédéric de Weck aux Bonnefontaines, respire un air de bonté, dit Ignace de Weck, mais elle est grave et presqu'austère ; on y découvre ainsi que dans ce que nous appellerons son testament, une teinte de tristesse ; l'affliction avait visité cet homme et avait laissé son empreinte sur son visage et sur ses pensées.

Sa veuve lui survécut dix-huit ans et mourut le 30 décembre 1837.

Leur petite-fille Pauline Fontaine, mariée le 2 septembre 1822 à François de Weck, mourut le 17 mars 1875. En elle et avec elle s'éteignit la famille Fontaine, reçue bourgeoise de Fribourg en 1693, famille qui n'avait aucun lien de parenté avec celle de Maurice Fontaine, de Magland, reçue bourgeoise de Fribourg également, en 1755, et qui fera l'objet d'une nouvelle étude s'il y a lieu.